



DE  
**SANSSAC L'ÉGLISE**  
Direction générale des services  
Secrétariat du conseil municipal

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**  
**du 15 avril 2022 à 20h30**

Étaient présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, Mesdames BLANC Sandrine, CHACORNAC Emmanuelle, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne.

Avait donné pouvoir : Monsieur BARRET Denis à Madame BLANC Sandrine, Monsieur MAZOYER Gérard à Monsieur BOYER Joseph, Madame FOURNET-FAYARD à Madame BLANC Sandrine.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie/ DGS

Madame BLANC Sandrine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h30.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

**Affaire n° 1 : 2022-20 Approbation du procès-verbal des décisions du 11 mars 2022**

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves, maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés : 14 voix pour**

adopte le procès-verbal des décisions du 11 mars 2022

**Affaire n° 2 : 2022- 21 Approbation du procès-verbal des décisions du 30 mars 2022**

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves, maire,

**A l'unanimité des suffrages exprimés : 14 voix pour**

adopte le procès-verbal des décisions du 30 mars 2022

AR **Affaire n° 3 : 2022-22 Taux des taxes foncières bâties et non bâties**

043-214302333-20220610-2022\_28-DE

Reçu le 15/06/2022

Publié le 15/06/2022

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves, maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés : 14 voix pour**

ne modifie pas les taux d'imposition de l'an dernier donc la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 34,25 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties est de 49,25 %

#### **Affaire n° 4 : 2022-23 Subventions aux associations**

*Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves, maire*

Réparties de la façon suivante :

Le Groupe folklorique 150 €, 14 voix pour ; le Comité des fêtes 500 €, Monsieur JACQUES Cyrille n'a pas participé au vote soit 13 voix pour ; Red Buell Racing 150 € Madame FELGINES Florence n'a pas participé au vote soit 13 voix pour ; Les amis de Farreyrolles 150 € 14 voix pour ; Association sportive et culturelle 260 € Monsieur BERAUD Jean-Yves n'a pas participé au vote soit 13 voix pour ; club du 3<sup>ème</sup> âge 150,00 € 14 voix pour ; Fil de Vourzac 150,00 €, Madame DELMAS Marie-Claude, Messieurs BERAUD Jean-Yves, BOYER Joseph, MAZOYER Gérard n'ont pas participé au vote soit 10 voix pour, Volcanot's 150,00 €, Monsieur MAZOYER Gérard n'a pas participé au vote soit 13 voix pour ; APE de Sanssac l'Eglise 200 € 14 voix pour ; les amis de la Bibliothèque 150 € 14 voix pour ; la coopérative scolaire 220 € 14 voix pour ; Buéna Onda 150,00 € Madame DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, Monsieur BOYER Joseph n'ont pas participé au vote soit 11 voix pour ; Les Cavaliers de Vourzac 150 €, 14 voix pour ; l'Association culturelle de Sanssac l'Eglise 150 € Messieurs BERAUD Jean-Yves, JACQUES Cyrille, Madame DURAND Claudine n'ont pas participé au vote soit 11 voix pour ; le Renouveau de Coyac 150,00 € Madame CHACORNAC Emmanuelle n'a pas participé au vote soit 13 voix pour ; QUI HARMONY 150 €, 14 voix pour.

#### **Affaire n° 5 : 2022-24 Budget primitif 2022 de la commune**

*Rapporteur : Mme CHACORNAC Emmanuelle et Mme ALBARET Jeannine,*

**Suffrages exprimés** : 11 voix pour,  
3 contre : GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille,  
GIRAUD Corinne

approuve le budget primitif de la commune arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour un montant de 821 832 € en dépenses et 831 832 € en recettes , au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement pour un montant de 944 097 € en dépenses et 944 097 € en recettes soit un total de 1 765 929 € en dépenses et 1 765 929 € en recettes.

#### **Affaire n° 6 : 2022-25 Phase d'exécution pour la construction de la mairie**

*Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves, maire*

**Suffrages exprimés** : 11 voix pour,  
3 contre : GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille,  
GIRAUD Corinne

**AR Prefecture**

043-214302333-20220610-2022\_28-DE  
Reçu le 15/06/2022  
Publié le 15/06/2022

adopte cette phase d'exécution à savoir l'adoption du dossier PRO de l'architecte, la contractualisation avec les banques pour les emprunts, le lancement du marché de travaux, le démarrage des travaux.

**Affaire n° 7 : 2022-26 Subvention « CAP 43 Communes » pour la construction de la mairie**

*Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves, maire*

**A l'unanimité des suffrages exprimés : 14 voix pour**

prend acte de la caducité technique du dispositif dit « 43-11 » du Département autorise Monsieur le Maire à déposer une nouvelle demande portant sur le même objet, le projet de relocalisation de la mairie de la commune, et sollicitant le même niveau de contribution, à savoir 100 000 € dans le cadre de l'opération « CAP 43 Communes » du Département »

**Affaire n° 8 : 2022-27 Subvention « CAP 43 Communes » pour la construction de la mairie**

*Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves, maire,*

**A l'unanimité des suffrages exprimés : 14 voix pour**

autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département le concours financier des amendes de police au taux maximal pour épauler la contribution des travaux du Département dans le cadre de la sécurisation de la traversée du hameau du ZOUAVE sur la commune de SANSSAC L'EGLISE.

La séance est levée à 22 h 45.

SANSSAC L'EGLISE, le 22 avril 2022

Le maire,



BERAUD Jean-Yves

**AR Prefecture**

043-214302333-20220610-2022\_28-DE  
Reçu le 15/06/2022  
Publié le 15/06/2022